

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31159**

Intitulé

Responsable zone aéronef

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère des armées	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sur les bases aéronavales, les plateformes aéroportuaires ou à bord des navires sur les ponts d'envol ou les plateformes hélicoptères, le responsable zone aéronef a la responsabilité du bon déroulement des opérations de préparation et de leur mise en œuvre des aéronefs (démarrage, décollage, appontage, tractage, mise en place et rangement des aéronefs sur l'ascenseur), en zone aviation et dans le hangar. Le responsable zone aéronef intervient sur les zones de circulation des aéronefs ; il dirige les opérations de protection et de fixation des aéronefs ; il veille à la sécurité de ses équipiers ainsi que des personnes évoluant sur zone ; il est responsable de l'intégrité des aéronefs lors des opérations de préparation et de roulage ; il intervient pour prévenir tout incident ou sinistres (crash, incendie...) ; il assure l'entretien des zones de circulation des aéronefs et des matériels (équipements de protection individuelle, fixations pour les aéronefs, matériel d'entretien...).

Dans la marine nationale, le responsable zone aéronef assure de multiples fonctions, correspondant dans le secteur civil aux emplois suivants : chef d'agent de piste d'aéronautique, chef d'agent de piste aéroportuaire, chef cariste, agent de sécurisation des pistes/ des aéronefs/ des aires de roulage/ de stationnement, chef d'agent de fret aérien :

- En qualité de Directeur de pont d'envol ou de chef d'agent de piste d'aéronautique, il réalise l'encadrement de proximité des manutentionnaires d'aéronautique. Il dirige et coordonne les opérations d'avitaillement et de manutention manuelle des aéronefs (ravitaillement en kérosène, calage, saisinage, déplacement des aéronefs). De plus, il dirige et coordonne les opérations pendant les phases de décollage, de transfert hélicoptère de matériel et/ou de personnel et d'appontage des aéronefs. Lors de ces manœuvres, il est responsable de l'intégrité des aéronefs et de la sécurité du personnel. Il coordonne les actions de sécurisation des pistes, des aéronefs, des aires de roulage et de stationnement.

- En qualité de chef cariste, il dirige les manutentionnaires d'aéronautique lors de la conduite de tout type de matériel « tracteur » et moyen de manutention permettant le déplacement des aéronefs sur le pont d'envol ou la plateforme aéroportuaire. Titulaire du permis de conduire, il est qualifié et habilité à conduire ce type d'engin.

- En qualité d'agent de sécurisation des pistes, des aéronefs et des aires de roulage et de stationnement, il est chargé de l'entretien des zones de circulation des aéronefs et est responsable des matériels (équipements de protection individuelle, fixations pour les aéronefs, matériel d'entretien...).

Le responsable zone aéronef exerce une activité professionnelle à risque, dans des conditions particulièrement exigeantes au plan physique.

Cet emploi implique un éloignement du domicile, dont la durée varie de plusieurs jours à plusieurs mois. L'activité s'exerce de jour comme de nuit, et le cas échéant les week-ends et jours fériés.

Le (la) titulaire de la certification est capable de :

- Diriger les manœuvres de préparation de la zone aviation et des aéronefs dans le respect de la réglementation de l'aéronautique navale et des règles de sécurité en vigueur
- Guider et superviser les opérations de mise en place des aéronefs, de transport de charge ou treuillage
- Guider et superviser les actions de roulage, d'arrimage, d'armement et de désarmement des aéronefs en toute sécurité pour les personnels et les aéronefs
- Diriger les opérations pendant les phases de décollage et d'appontage des aéronefs
- Coordonner et sécuriser la zone des manœuvres aviation
- Conseil et proposition à la hiérarchie
- Organiser les activités de ses équipes
- Former ses équipiers
- Garantir l'entretien et la conformité du matériel du secteur aviation
- Assurer la gestion comptable et administrative des stocks et du matériel aviation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans les armées, le responsable zone aéronef exerce son activité, en qualité de personnel militaire, sur les ponts d'envol des navires de la Marine nationale.

Dans le secteur civil, les titulaires de la certification sont employés par les compagnies aériennes en qualité de coordonnateur de zone avion, d'agent de trafic aérien, de chef d'escale de fret aérien, de ou de responsable d'exploitation des pistes aéroportuaires et éventuellement dans les compagnies de chemin de fer dans le domaine du fret et du transport.

Coordonnateur de zone avion,

Agent de trafic aérien,
 Chef d'escale de fret aérien,
 Responsable d'exploitation des pistes aéroportuaires

Codes des fiches ROME les plus proches :

- N2204 : Préparation des vols
- N2203 : Exploitation des pistes aéroportuaires
- N1101 : Conduite d'engins de déplacement des charges
- K2503 : Sécurité et surveillance privées

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère des armées pour exercer cet emploi au sein de la Marine nationale.
 L'obtention d'une habilitation de niveau « confidentiel défense » est exigée par le ministère des armées pour exercer cet emploi au sein de la Marine nationale. L'habilitation n'est pas délivrée avec la certification.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Les composantes de la certification sont les suivantes :
- Conduite des opérations visant à garantir l'intégrité des aéronefs
- Conduite des opérations visant à garantir la sécurité du personnel et du matériel
- Encadrement d'une équipe
- Organisation matérielle de l'activité de la section

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31159 - Encadrement d'une équipe	<p>Descriptif : Organiser les activités de ses équipes Former ses équipiers</p> <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31159 - Organisation matérielle de l'activité de la section	<p>Descriptif : Garantir l'entretien et la conformité du matériel du secteur aviation Assurer la gestion comptable et administrative des stocks et du matériel aviation</p> <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31159 - Conduite des opérations visant à garantir l'intégrité des aéronefs	<p>Descriptif : Lors des manœuvres aviation ou lors des postes aviation Diriger les manœuvres de préparation de la zone aviation* et des aéronefs dans le respect de la réglementation de l'aéronautique navale et des règles de sécurité en vigueur Guider et superviser les opérations de mise en place des aéronefs, de transport de charge ou treuillage Guider et superviser les actions de roulage, d'arrimage, d'armement et de désarmement des aéronefs en toute sécurité pour les personnels et les aéronefs Diriger les opérations pendant les phases de décollage et d'appontage des aéronefs</p> <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31159 - Conduite des opérations visant à garantir la sécurité du personnel et du matériel	<p>Descriptif : Lors des mouvements d'aéronefs, Coordonner et sécuriser la zone des manœuvres aviation Conseiller et proposer à la hiérarchie</p> <p>Modalités d'évaluation : Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un président : le commandant de l'école ou son représentant assisté de 5 membres : •Le directeur de l'enseignement ou son représentant •Le chef du département •Le responsable de la formation •L'instructeur principal du cours •Les responsables « matières » concernés
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X		Un président : le commandant de l'école ou son représentant assisté de 4 membres : •Un représentant « employeur » •Un titulaire de la certification •Le responsable de la formation •Un instructeur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Responsable zone aéronef" avec effet du 22 mars 2013, jusqu'au 07 août 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

L'école du personnel de pont d'envol attribue en moyenne de 5 à 10 titres de responsable zone aéronef, à raison de 1 ou 2 sessions par an.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Ministère des armées
14 rue Saint Dominique

75007 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

BCRM de Toulon - Ecole du personnel de pont d'envol - BP 200 - 83800 TOULON Cedex 9

Historique de la certification :